

## I. DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Les principaux documents indispensables à l'envoi de marchandises au Mexique sont les suivants :

1. La facture commerciale
2. Le bordereau d'expédition
3. Les connaissements
4. Les certificats spéciaux
5. Les licences d'importation

### 1. LA FACTURE COMMERCIALE

La facture commerciale est le document d'expédition le plus important, qui doit accompagner tout envoi, quel que soit le mode de transport (par air, par voie d'eau, par chemin de fer ou par camion, et même par porteur) et que les marchandises (y compris les importations temporaires, les échantillons, les documents ou les cadeaux) doivent être vendues au Mexique ou non. Il n'est cependant plus nécessaire de faire authentifier la facture par un consulat, quel qu'en soit le montant.

Il est préférable de rédiger la facture commerciale en espagnol. Sinon, on peut faire suivre les inscriptions d'une traduction en cette langue ou encore joindre à la facture une traduction signée par le vendeur, l'acheteur ou le courtier en douane. Les poids et mesures doivent de préférence être établis selon le système métrique; si l'on emploie d'autres unités de mesure, il est recommandé d'indiquer l'équivalent SI. Toutes les sommes doivent être indiquées en monnaie du pays d'origine (dollars américains ou canadiens, francs français, etc.). Le taux de change et l'équivalent en pesos mexicains seront calculés en fonction de la date à laquelle les marchandises arriveront en territoire mexicain.

L'original et toutes les copies de la facture doivent être signés personnellement par un représentant de l'exportateur, dont le nom et la fonction seront également indiqués. La signature peut être suivie d'une attestation portant que la valeur et autres renseignements figurant sur la facture sont exacts, bien que cela ne soit pas obligatoire. Pour le cas où la facture ne porterait pas la signature de l'exportateur, l'importateur peut y apposer la sienne afin d'attester de son exactitude.

La facture commerciale doit contenir les renseignements suivants :

- a) Le lieu et la date de délivrance.
- b) Le nom et l'adresse au long de l'acheteur ou de la personne qui importe les marchandises au Mexique.
- c) Le nom et l'adresse au long de l'exportateur.